Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260413-20260401DELIB07-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Carole LAURENT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Christelle JOLY, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Florian ROUAULT,

Absents excusés : Thomas BOUSSOUGANT donne procuration à Damien LÉVÊQUE,
Florence GOD donne procuration à Hélène PLASSART,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

GESTION ACCES ET ECLAIRAGE AUX TERRAINS DE PADEL

Monsieur le Maire présente les modalités d'accès aux terrains de Padel pour les pratiquants.

Il présente le devis de la société MGP MATIC pour un montant de 14 36,50 € HT soit un montant de 17 236,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal, acceptent le devis la société MGP MATIC pour un montant de 17 236,20 €uros TTC et à mandater la facture.

Fait et délibéré, le 01 avril 2026

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

la Secrétaire,

Carole LAURENT,